

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 360 Vœu relatif à la reconnaissance de la mémoire LGBT.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

La culture et l'histoire des personnes lesbiennes, gay, bi et trans (LGBT) en France constitue un riche patrimoine, éclaté et inconnu du grand public. Sa reconnaissance est à la fois un enjeu historique pour l'ensemble de la population et un enjeu identitaire pour ces personnes qui ont subi et subissent encore des discriminations de différentes natures ;

A Paris, cette reconnaissance symbolique et matérielle est nettement insuffisante, malgré des actions ciblées et parcellaires, telle la pose d'une plaque en mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot le 18 octobre 2014 dans le IIe arrondissement ;

Dans de nombreuses grandes villes du monde (Amsterdam, Berlin, Sydney...) des monuments signent la reconnaissance par les autorités publiques des injustices commises par le passé à l'encontre des populations LGBT. Il est heureux que la Maire de Paris se soit engagée à soutenir le collectif d'associations qui réfléchit actuellement à la construction d'un monument de ce type en France ;

Mais à Paris, la question lancinante de la constitution d'un centre d'archives et de documentation LGBT est en suspens depuis une dizaine d'années, malgré le travail de préfiguration déjà mené entre 2002 et 2005. Un tel lieu aurait un intérêt national et compléterait des initiatives plus localisées déjà existantes (bibliothèque du centre LGBT d'Île-de-France, fonds de la bibliothèque municipale de Lyon, sites internet associatifs...) à l'instar, par exemple, du GLBT Historical Society de San Francisco ;

Les Archives nationales font certes déjà preuve d'ouverture en accueillant des fonds (par exemple la contribution récente d'Act Up-Paris), mais elles ne permettent pas une visibilité suffisante de ce patrimoine singulier, ni la réunion exhaustive des différents fonds associatifs répertoriés ;

Au final, dans la situation actuelle, de nombreux documents précieux se perdent lors d'événements personnels (décès, déménagements...) et une grande part du patrimoine collecté ne dépend que des efforts importants mené par des bénévoles, parfois par un stockage dans leur propre domicile ;

Aussi, sur proposition de M. David BELLIARD et du Groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu que Mme la Maire de Paris s'engage :

- à proposer dès 2015, en concertation avec les associations, un local d'accueil pour stocker et rassembler toutes les archives LGBT collectées auprès d'associations et de particuliers volontaires ;
- à associer l'Etat, les ministères et les grandes institutions qui lui sont rattachées, pour construire un projet, à moyen terme, de véritable centre d'archives et de documentation LGBT de dimension nationale, co-élaboré avec toutes les associations intéressées.